



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des **Aurores boréales**

CENT-VINGTIÈME RÉUNION RÉGULIÈRE

**Le samedi 27 mars 2010 à 8 heures
au siège social**

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères et conseillers :

en personne : D. Breton, A. Brunelle, C. Gleeson, J. Lorek, F. Marcotte Roy,
J. Martel, L. Mayer, M. Owca, D. Paquette, J.-P. Pelletier

élève-conseillère : Victoria Mauro

Administration : S. Mauro, Y. Bolduc, T. Dechêne, R. Lepage, V. McCullough,
L. Houghton

Absences : S. Payeur

1. APPEL DES MEMBRES ET PRIÈRE D'OUVERTURE

Conseillère Brunelle débute la réunion à 8 heures et invite la directrice de l'éducation, Mme Sylvianne Mauro, à réciter la prière.

Résolution n° 120-01 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non autorisée de Conseillère Payeur à la réunion du 27 mars 2010.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 120-02 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Paquette

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la 120^e réunion régulière, tenue le 27 mars 2010.

Adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Mme Mauro et Mme Vivianne McCullough, directrice des Services à l'élève, déclare un conflit d'intérêt à l'article 12-4.2.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4.1 Cent-dix-neuvième réunion régulière du 25 février 2010

Résolution n° 120-03 proposée par Conseillère Martel, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 119^e réunion régulière tenue le 25 février 2010, tel que présenté.

Adoptée

5. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

6. DÉLÉGATIONS ET PRÉSENTATIONS

Néant.

7. RAPPORTS

7.1 Rapport de la présidente

7.1.1 Suivis du CA de l'AFOCSC

Conseillère Brunelle a assisté à la réunion des évêques le 25 mars ainsi qu'à la réunion du CA le 26 mars. Elle présente un compte-rendu des sujets abordés. Les membres du CA ont assisté en personne à une rencontre avec la ministre de l'Éducation suite au dépôt du budget provincial. La directrice de l'AFOCSC, Mme Carole Drouin, assurera le maintien de contacts étroits avec la nouvelle ministre de l'Éducation. Conseillère Brunelle annonce que Conseillère Payeur représentera l'AFOCSC à la table du Centre Jules-Léger. Conseillère Brunelle mentionne un document préparé par Mme Jovette Landry portant sur la construction identitaire du volet catholique dans nos conseils scolaires. Elle souligne que c'est un outil extraordinaire qui est conçu pour appuyer l'enseignement religieux.

7.1.2 12^e Congrès annuel de l'AFOCSC

La date d'inscription a été repoussée au 10 avril 2010. Il est suggéré que les réservations pour les billets d'avion soient faites en groupe pour permettre la réservation commune pour la navette d'Ottawa à Cornwall ainsi que pour le retour.

7.2 Rapport de l'élève-conseillère

Victoria Mauro présente un sommaire de l'expérience vécu par Zachary Lepage lors de son voyage aux Jeux Olympiques en février. Elle présente un diaporama qui explique le rôle du Regroupement des élèves conseillers francophones de l'Ontario (RECFO).

7.3 Rapport de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

7.3.1 Rapports mensuels des directions d'école

Mme Mauro présente le rapport mensuel des directions d'école pour le mois de février 2010.

7.3.2 Rapport mensuel des effectifs scolaires

M. Yvon Bolduc, directeur du Service des finances, présente le rapport des effectifs scolaires pour le mois de février ainsi qu'une révision au rapport de janvier. Une perte nette de 3 élèves (0,5 EPT) a été réalisée entre le 31 janvier et le 28 février 2010.

7. RAPPORTS (suite)

7.3 Rapport de la directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière (suite)

7.3.3 Pédagogie au secondaire

Mme Thérèse Dechêne, directrice des Services pédagogiques, présente un rapport portant sur les progrès et constats du programme d'éducation alternative depuis le début du programme en 2003. Elle confirme que le programme est essentiel et continue à répondre aux besoins identifiés lors de la mise en œuvre.

7.3.4 S'unir pour réussir

Mme Dechêne présente un diaporama qui met en évidence un projet entre écoles qui comprend un blogue qui a été mis en place pour permettre aux élèves des écoles éloignées de partager entre eux des stratégies en résolution de problèmes. Les élèves des écoles de l'ouest ont eu l'occasion de se rencontrer lors d'un carnaval d'hiver qui a eu lieu à Red Lake. Elle répond aux questions des membres.

7.3.5 Déplacements des membres élus : Un regard sur nos pratiques

Mme Mauro présente un rapport portant sur le mode des réunions du Conseil. Lors de la fusion de l'administration scolaire française de Red Lake en juin 2009, la table politique a accepté de tenir les réunions en face à face à Thunder Bay pour les réunions du Conseil de 2009-2010. Ce changement a permis à l'administration d'examiner les pratiques antérieures en vertu des changements de notre réalité. Après cette étude, il est suggéré de tenir les réunions en face à face à Thunder Bay afin d'économiser des montants substantiels et de réduire la distance de déplacements. L'option d'avoir une réunion en région de façon exceptionnelle pour coïncider avec des événements spéciaux sera retenue. Les membres acceptent la recommandation par consensus.

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

Conseillère Breton présente le rapport de la réunion du comité consultatif pour l'enfance en difficulté qui a eu lieu le 8 mars 2010.

Résolution n° 120-04 proposée par Conseillère Paquette, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport du comité consultatif pour l'enfance en difficulté, tel que présenté.

Adoptée

8.2 Comité des politiques

Conseillère Brunelle explique qu'il n'y avait pas quorum donc les articles de la réunion ont été présentés à titre d'information. Les recommandations de l'administration seront traitées sous les articles à considérer 9.3 et 9.4.

8.3 Comité d'audience pour suspension ou renvoi

Néant.

8.4 Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé

Néant.

8.5 Comité des présidences des comités du Conseil

Néant.

8.6 Comité de la participation des parents

Néant.

8. RAPPORT DES COMITÉS (suite)

8.7 Comité des finances

Néant.

9. ARTICLES À CONSIDÉRER

9.1 États financiers 2009-2010 au 28 février 2010

M. Bolduc explique le rapport des états financiers au 28 février 2010 qui reflètent les activités budgétaires des six derniers mois.

Résolution no 120-05 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve le rapport de l'état des activités financières 2009-2010 au 28 février 2010, tel que présenté.

Adoptée

9.2 Sorties éducatives

Néant.

9.3 Révision de politiques

Les politiques suivantes ont fait l'objet d'une révision :

9.3.1 Assiduité et absentéisme

Résolution n° 120-06 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications à la politique « Assiduité et absentéisme », telles que présentées.

Adoptée

9.3.2 Sorties éducatives, culturelles et sportives

Résolution n° 120-07 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications à la politique « Sorties éducatives, culturelles et sportives », telles que présentées.

Adoptée

9.3.3 Comité consultatif en enfance en difficulté

Résolution n° 120-08 proposée par Conseillère Paquette, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications à la politique « Comité consultatif en enfance en difficulté », telles que présentées.

Adoptée

9.3.4 Normes d'accessibilité

Résolution n° 120-09 proposée par Conseillère Martel, appuyée de Conseillère Owca

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les modifications à la politique « Normes d'accessibilité », telles que présentées.

Adoptée

9. ARTICLES À CONSIDÉRER (suite)

9.4 Nouvelle politique : Éducation environnementale

Résolution n° 120-10 proposée par Conseiller Lorek, appuyée de Conseillère Breton

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la politique intitulée « Éducation environnementale » ; et

QUE cette politique entre en vigueur à compter du 30 mars 2010.

Adoptée

10. ARTICLES D'INFORMATION

- 10.1 CSDCAB (04/10) : Mise à jour du calendrier des réunions du Conseil et de ses comités
- 10.2 Calendrier de formation (04/10)
- 10.3 ÉSCLV (02/10) bulletin d'école
- 10.4 AFOCSC (02/10) bulletin d'info : La Source, vol. 5, no. 2
- 10.5 FNCSF (02/10) bulletin d'info : La FNCSF vous informe
- 10.6 MÉO (100302) lettre : Lettre de la ministre Dombrowsky portant sur le règlement concernant les intérêts de la province
- 10.7 Coupures de journaux

11. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Mme Mauro mentionne la revue Minimag dans laquelle l'école Immaculée-Conception est mise en évidence.

12. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS

Résolution n° 120-11 proposée par Conseiller Lorek, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

QUE Conseillère Brunelle assume la présidence et que l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :

Rapport de la présidente

Administration

Finances et immobilisations

Ressources humaines

Questions des membres

et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

Résolution n° 120-CP04 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseiller Lorek

QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.

Adoptée

Résolution n° 120-CP01 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve les recommandations du comité d'admission afin d'inscrire Shannon O'Donohue à la 6^e année à l'école catholique de l'Enfant-Jésus à compter du 29 mars 2010, selon les dispositions de l'article 293(1) de la Loi sur l'éducation.

Adoptée

12. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS (suite)

Résolution n° 120-CP02 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Mayer

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le rapport de dotation du personnel, n° RH 2009/10 :13, tel que présenté.

Adoptée

Mme Mauro et Mme McCullough se retire de la réunion lors d'une portion de la discussion portant sur l'amalgamation de Red Lake.

Résolution n° 120-CP03 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller Pelletier

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve la résolution suivante portant sur l'amalgamation du personnel de soutien de Red Lake au régime de retraite des employées et des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), telle que présentée dans le rapport administratif, RH 2009-10 : 14 :

A Resolution to authorize participation in the OMERS primary pension plan ("Primary Plan"), and the retirement compensation arrangement that provides benefits for members and former members of the Primary Plan ("RCA"), in respect of the employees identified herein.

Whereas French language module of the Red Lake Area Combined Roman Catholic Separate School Board amalgamated with Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales ("Former Employer No. 2"), effective September 1st, 2009, and continued on as Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales ("Employer").

And whereas Former Employer No. 1 previously enacted Resolution No. 5.3-0805-1999 and elected to participate in the Primary Plan and the RCA.

And whereas Former Employer No. 2 previously enacted a Resolution and elected to participate in the Primary Plan and the RCA.

And whereas pursuant to subsection 9(8) of the Primary Plan, where two or more employers who are eligible to participate in the Primary Plan and the RCA are amalgamated, the new employer is deemed to have elected to participate in the Primary Plan and the RCA on the date of the amalgamation in respect of the employees of the former employers who were members of the Primary Plan and the RCA on the day immediately preceding such date and who are employed by the new employer on such date.

And whereas pursuant to subsection 6(1) of the Primary Plan an employer who is eligible under the Ontario Municipal Employees Retirement System Act, 2006 ("OMERS Act, 2006") to participate in the Primary Plan and the RCA may, by by-law or resolution, participate in the Primary Plan and the RCA and pay to the funds for the Primary Plan and the RCA the total of the employer and member contributions, and has all of the powers necessary and incidental thereto.

Therefore the Board of the Employer enacts as follows:

(Existing Members)

- 1. The Employer shall participate in the Primary Plan and the RCA in respect of the employees of Former Employer No. 1 and Former Employer No. 2 who were members of the Primary Plan on the day immediately preceding the Amalgamation Date and who are employed by the Employer on the Amalgamation Date.**

12. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS (suite)

- (Election re: Employees)*
2. *The Employer shall participate in the Primary Plan and the RCA in respect of each person who is employed by the Employer and who is eligible to be a member of the Primary Plan and the RCA under subsection 5(3) of the OMERS Act, 2006, as amended from time to time, (“Employee”) as of the first day of April 1st 2010 (“Effective Date”) and authorizes the Yvon Bolduc to submit forthwith a certified copy of this Resolution to the OMERS Administration Corporation (“AC”).*
- (Current CFT Employees)*
3. *Subject to article 1 of this Resolution, an Employee who is employed on a continuous full time basis (“CFT Employee”), as defined in subsection 9(1) of the Primary Plan, as amended from time to time, and who commenced employment with the Employer before the Effective Date is entitled to become a member of the Primary Plan and the RCA on the first day of the month following the month in which the CFT Employee’s application is received by the AC, provided that the AC may, at the request of the Employer, fix an earlier date on which the CFT Employee becomes a member but not before the date on which the CFT Employee became entitled to be a member or the first day of January in the year in which the application is received by the AC, whichever is the later date.*
- (Future CFT Employees)*
4. *Every person who becomes a CFT Employee on or after the Effective Date shall, as a condition of employment, become a member of the Primary Plan and the RCA, or if such person is already a member, resume contributions to the Primary Plan and the RCA on the date so employed.*
5. *Subject to article 1 of this Resolution, an Employee who is employed on other than a continuous full-time basis (“OTCFT Employee”) and meets the eligibility criteria in subsection 9(6) of the Primary Plan, as amended from time to time, is entitled to become a member of the Primary Plan and the RCA on the first day of the month following the month in which the OTCFT Employee’s application is received by the AC, provided that the AC may, at the request of the Employer, fix an earlier date on which the OTCFT Employee becomes a member but not before the date on which the OTCFT Employee became entitled to be a member or the first day of January in the year in which the application is received by the AC, whichever is the later date.*

12. RAPPORT DÉCOULANT DE LA RÉUNION À HUIS CLOS (suite)

(Senior Management Official)

6. *Any person who holds a senior management position with the Employer ("Senior Management Official"), as the Employer may designate from time to time, is hereby authorized on behalf of the Employer to take all such action and execute all such documents, certificates and agreements, as they may consider necessary to give effect to the provisions of this Resolution and to fulfill the Employer's duties and obligations with respect to the Primary Plan and the RCA, as required from time to time.*

<OPTIONAL CLAUSES re: Mandatory Membership for Specified OTCFT Employees>

(Election re: Mandatory Membership for Specified OTCFT Employees)

7. *Notwithstanding article 5 (PBA Membership for OTCFT Employees) of this Resolution, effective as of the first day of TO BE DETERMINED ("OTCFT Effective Date"), the Employer approves mandatory memberships in the Primary Plan and the RCA for each OTCFT Employee who is employed.*

Adoptée

Résolution n° 120-12 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Paquette
QUE le rapport du comité plénier soit accepté, tel que présenté.

Adoptée


13. AVIS DE PROPOSITIONS

Néant.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE

Résolution n° 120-13 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Breton
QUE la séance de la 120^e réunion régulière du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 27 mars 2010, soit levée à 9 h 42.

Adoptée



Angèle Brunelle
présidente



Sylvianne Mauro
directrice de l'éducation

/lh